Janvier-février 2021

Aire Cantilienne Info

N°41

Communauté de Communes Aire Cantilienne

VOEUX

2021, année solid'Aire P.3

Brèves

OUVERTURE D'UNE ÉPICERIE VRAC ET ZÉRO DÉCHET

P.4

Entreprises - commerces

LA CCAC AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

P.6

Aire au vert

VALORISONS NOS DÉCHETS

P.11

Apremont I Avilly-Saint-Léonard I Coye-la-Forêt I Chantilly I Gouvieux I Lamorlaye
La Chapelle-en-Serval I Mortefontaine I Orry-la-Ville I Plailly I Vineuil-Saint-Firmin

www.ccac.fr

L'AIRE CANTILIENNE EN PHOTOS

COLLECTE DU VERRE

Pour l'évacuation du verre l'Aire Cantilienne a installé 106 conteneurs sur les 11 communes pour vous permettre d'évacuer et de recycler le verre.
Vous trouverez les emplacements sur le site internet www.ccac.fr rubrique déchets

Si le conteneur est plein :
1) Je vais au conteneur le plus proche
2) Je garde les déchets à mon domicile quelques jours en attendant que celui-ci soit vidé.

Vu sur le groupe facebook "tu sais que tu es de Coye quand..." (4 janvier 2021)

PETITE ENFANCE

En remplacement du traditionnel spectacle de Noël offert aux enfants gardés par les assistantes maternelles du territoire, ces dernières se sont vues offrir un livre sur les émotions (fil conducteur de l'année 2020), elles pourront ainsi partager un moment de lecture avec les enfants.

DES ÉQUIPEMENTS À ENTRETENIR

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne gère un certain nombre d'équipements qui demandent un entretien régulier.
C'est le cas de la piscine Aqualis, en ce moment fermée à cause du contexte sanitaire, les équipes en profitent pour réaliser les entretiens nécessaires à son bon fonctionnement.
Il en va de même pour les pistes cyclables, dont l'entretien saisonnier permet aux cyclistes de rouler en toute sécurité.

Reprise du plancher de l'espace extérieur de détente de la piscine Aqualis

Balayage des pistes cyclables pour assurer la sécurité des cyclistes

2021, ANNÉE SOLID'AIRE

L'année 2020 a été une année compliquée, inutile de revenir sur les faits, mais permettez-moi de saluer ici l'action des élus et des services de nos collectivités, les initiatives des particuliers ou d'associations et les fabuleux élans de solidarité que nous avons vu naître sur notre territoire.

L'année 2021 doit être, encore plus, une année solidaire pour notre Aire Cantilienne.
Solidaire avec les entreprises : la Communauté de Communes veille, avec ses partenaires, à accompagner les créateurs et chefs d'entreprises dans leur projet.
Solidaire avec les commerçants : le contexte sanitaire n'est pas propice aux commerces, notamment pour les commerces jugés « non essentiels ». Nous avons souhaité déployer un outil innovant sur notre territoire pour encourager les habitants et consommateurs à fréquenter les commerces indépendants et de proximité.
Solidaire également avec les restaurateurs : des actions ont été menées notamment avec la dotation de sacs permettant la remise des commandes. Elle avait pour but de réduire les charges incombant à la vente à emporter. D'autres actions sont en cours de réflexion pour leur permettre de continuer leur activité.
Solidaire entre toutes les communes de l'Aire Cantilienne : nous devons poursuivre les actions de mutualisation car à plusieurs nous sommes plus forts qu'isolés. Chaque commune à sa place au sein de notre intercommunalité.

Cette année, de nombreux enjeux nous attendent avec le transfert de compétences comme l'organisation du transport public ou encore l'eau et l'assainissement.
La Communauté de Communes doit également travailler au renouvellement des marchés de collecte des déchets qui débuteront au 1er janvier 2022. Nous devons veiller à aider à atteindre les nouveaux objectifs et répondre aux nouvelles obligations que l'Etat impose.
Nous devons admettre que nos habitudes et comportements doivent changer. Le tri des déchets ne suffit plus, il faut réduire nos emballages, valoriser nos déchets organiques… Nous communiquerons à ce sujet régulièrement au cours de l'année. Une édition spéciale est distribuée avec ce numéro de l'Aire Cantilienne INFO, je vous invite à en prendre connaissance.

Je profite de cet édito pour vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2021.
Les Vice-présidents, les élus de la Communauté de Communes et moi-même vous garantissons notre investissement total pour le développement et la préservation de notre territoire.

François DESHAYES
Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

BRÈVES

ENVIRONNEMENT

OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Samedi 20 mars 2021, rejoignez l'équipe des super-héros de la CCAC pour participer au grand nettoyage de la nature.

Pour la troisième année, la CCAC a répondu présente à la sollicitation de la Région des Hauts-de-France pour l'organisation de l'opération Hauts-de-France Propres, et depuis 3 ans vous êtes de plus en plus nombreux à participer à cette opération.

Tous les bénévoles, chaussés de bottes et de manteaux chauds arpenteront la forêt et la nature pour ramasser les déchets.

REJOIGNEZ NOUS !

Renseignements et inscriptions à venir sur le site www.ccac.fr

COMMERCE

OUVERTURE D'UNE ÉPICERIE VRAC ET ZÉRO DÉCHET À LAMORLAYE

Après avoir débuté professionnellement dans l'armée et en tant que chef de pub dans un magazine aéronautique, Florence a décidé de faire un looping dans sa carrière et d'ouvrir une épicerie de produits en vrac et zéro déchet sur la commune de Lamorlaye, ***L'agitée du bocal.***
Florence vous accueille dans une boutique aux tonalités naturelles et chaleureuses.

Elle a été soutenue par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et son partenaire Initiative Oise Sud. (cf. page 6).
Pas si agitée que cela, pour la création de son entreprise Florence a proposé du crowdfunding* lui permettant de récolter 2000 €.

L'agitée du bocal
31 rue du Général Leclerc - 60260 LAMORLAYE
03 44 62 08 31
Ouverture : du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 19h

Crowdfunding : Financement participatif. C'est un outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plateforme internet et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.

COMMUNICATION

RETROUVEZ L'AIRE CANTILIENNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Un peu plus de 4 ans après la création de la page Facebook, l'Aire Cantilienne est désormais présente sur un autre réseau social : INSTAGRAM.
La majorité de ses utilisateurs étant les jeunes entre 16 et 34 ans, ce nouveau compte permettra de toucher plus d'habitants du territoire, et de communiquer sur les actions et services proposés aux usagers, mais aussi mettre en valeur le territoire, ses communes et ses richesses, promouvoir les différents évènements, le tout grâce à des contenus attractifs (publications, story, direct…).
Pour suivre le compte instagram de l'Aire Cantilienne, rendez-vous sur @airecantilienne et abonnez-vous à #airecantilienne
L'Aire Cantilienne multiplie également ses supports vidéos, permettant d'alimenter une chaîne youtube.

FORMATION/EMPLOI

QUAI 60 : DESTINATION AVENIR

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes propose un nouveau service à destination des 15-25 ans du territoire du sud de l'Oise : QUAI 60.
Objectif : mieux renseigner et mieux orienter.

QUAI 60 : accessible à tous les jeunes, agés de 15 à 25 ans du Sud de l'Oise donc de l'Aire Cantilienne, scolarisés ou non, diplômés ou non, en emploi ou non, en recherche d'informations sur un métier, une orientation professionnelle et sur la vie active.

QUAI 60 : un écosystème ouvert aux enseignants et groupes scolaires, aux acteurs de la formation et de l'apprentissage, aux acteurs de l'intervention auprès des jeunes et plus généralement à tous les partenaires de la MLEJ.

QUAI 60 : Pour venir se renseigner, obtenir des réponses et découvrir des informations qui aideront les jeunes à s'orienter et choisir leur voie professionnelle dans un lieu d'échanges, de rencontres, animé par un conseiller et un service civique avec :

- L'accès à des ressources numériques (sites et outils pour l'emploi, la formation, la vie quotidienne… casque VR, tablettes serious games)
- Des ateliers collectifs : santé, mobilité, logement…
- Des mini événements professionnels : forum, employeurs…
- Des semaines à thème : logistique, tourisme…
- Des bureaux pour les entretiens de partenaires

QUAI 60, un lieu facile d'accès : dans les locaux de l'ancienne gare de Senlis.
Des jours et horaires d'ouverture au public adaptés à une fréquentation décalée des horaires de travail et scolaire :

- Du mardi au vendredi : de 11h00 à 19h00,
- Le samedi : de 10h00 à 17h00

DOSSIER

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'AIRE CANTILIENNE AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS

Par diverses actions et divers outils, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne soutient le tissu économique de son territoire.

EN SAVOIR PLUS SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AIRE CANTILIENNE

Rendez-vous sur le site internet www.ccac.fr rubrique vivre/ entreprendre

Retrouvez également l'actualité de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne sur la page www.facebook.com/Airecantilienne

Initiative Oise Sud

Partenaire de l'Aire Cantilienne pour le soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises

Jean-Claude Saint-Aubin, Président d'Initiative Oise Sud, nous explique comment la structure accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises de notre territoire avec le soutien financier de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Aire Cantilienne INFO : M.Saint-Aubin, vous êtes le Président d'Initiative Oise Sud. Pouvez-vous nous présenter La structure ?

Jean-Claude Saint-Aubin : Initiative Oise Sud est une structure adhérent au premier réseau associatif de financement de la création/reprise d'entreprise, le réseau « Initiative France ». Elle a été créée en 1999, suite à la fermeture du site Chausson sur les Marches de l'Oise. Initiative Oise Sud a pour but de soutenir les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise dans le Sud du Département. Aujourd'hui la structure compte 3 salariés et une soixantaine d'experts bénévoles.

ACI : Vous pouvez nous en dire plus ?

Jean-Claude Saint-Aubin : Initiative Oise Sud accompagne techniquement et financièrement les chefs d'entreprise. Par ses compétences, la plateforme justifie ainsi d'un rôle d'intermédiation financière et se révèle être un facilitateur dans les démarches du porteur de projet. Je m'explique : des conseils techniques et financiers sont apportés gratuitement par les permanents du réseau qui orientent, alertent ou assistent le porteur de projet dans ses démarches. Il est défini un accompagnement personnalisé. Selon les besoins, la plateforme mobilise son réseau de partenaires pour apporter des réponses concrètes aux chefs d'entreprise !
Si le chef d'entreprise en a besoin, un soutien financier peut intervenir. C'est la principale mission d'une plateforme du réseau Initiative France. Plusieurs outils sont actuellement gérés. Le plus important d'entre eux est le prêt d'honneur à taux 0%, d'un montant pouvant aller jusqu'à 25 000 €, sans garantie ni frais de dossier. Ce dispositif s'adresse à tous porteurs de projet. Il permet de renforcer les fonds propres et de faciliter ainsi l'accès au crédit bancaire professionnel.
Enfin un suivi post création est mis en place pour participer à la pérennité des entreprises soutenues.

> **« ... cette coopération intelligente, d'une part, augmentera les chances de réussite des nouveaux entrepreneurs et, d'autre part, visera à pérenniser les emplois créés.**

ACI : Pour mener à bien vos actions, vous bénéficiez du soutien notamment des intercommunalités…

Jean-Claude Saint-Aubin : Une plateforme est un outil de développement économique local. Il encourage les initiatives et contribue à l'attraction des territoires. Les intercommunalités l'ont bien compris. Depuis notre création, les intercommunalités sont les premiers financeurs de nos structures. Grâce à ce soutien nous apportons une réponse à des besoins des chefs d'entreprise.

ACI : Comment évolue ce lien avec les territoires?

Jean-Claude Saint-Aubin : La tendance va clairement dans son renforcement. La preuve en est : la création en 2019, avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, sous l'impulsion de son Président François DESHAYES, d'un fonds spécifique pour renforcer le soutien financier au chef d'entreprise du territoire. L'idée est d'apporter une bonification du prêt d'honneur Initiative aux chefs d'entreprise de l'intercommunalité. A terme cette coopération intelligente, d'une part, augmentera les chances de réussite des nouveaux entrepreneurs et, d'autre part, visera à pérenniser les emplois créés.

Initiative Oise Sud

Accompagné(e)s par la plateforme, ils témoignent ...

Richat et Navy MILLET, Agence de Photographie Objectifs Ombre et Lumière à Chantilly

" Nous avons réimplanté notre entreprise de photographie à Chantilly dans le cadre d'un transfert d'activité nous menant des Deux Sèvres vers la région des Hauts de France, en 2019.
La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et Initiative Oise Sud nous ont fait bénéficier de leurs conseils éclairés sur la mise en œuvre des démarches se rapportant à ce type de projet : contacts, soutien financier, accompagnement et suivi.
Les consulter a été bénéfique à bien des niveaux : une expertise pertinente, efficace et dynamique."

Benoit FLION, maison de la presse, papeterie de Lamorlaye

" Après avoir vendu mon commerce dans le Finistère, je suis arrivé en fin d'année 2019 dans la région et ai eu connaissance de la vente de la maison de la presse de Lamorlaye, j'ai donc entamé les démarches pour sa reprise.
En novembre, j'ai rencontré les élus de la commune et le responsable du service développement économique de la Communauté de Communes qui m'ont redirigé vers Initiative Oise Sud.
Je connaissais le fonctionnement de la plateforme car j'avais déjà fait appel à la même structure en Bretagne.
Mon dossier était déjà bien monté lorsque j'ai rencontré les collaborateurs d'Initiative Oise Sud, ils me l'ont validé et je suis passé devant la commission en début d'année 2020. Le soutien financier m'a aidé à consolider mon plan de financement et à maintenir deux emplois."

Fabien RONDEAU, Société d'ébenisterie/menuiserie d'art HAOZEN à Plailly

« Associé dans ma société, j'ai souhaité y investir pour son développement en créant un atelier, car auparavant nous ne faisions pas de fabrication.
J'ai été mis en relation avec le responsable du développement économique de l'Aire Cantilienne qui m'a présenté aux collaborateurs d'Initiative Oise Sud en septembre 2019.
Grâce au prêt à taux zéro apporté par Initiative Oise Sud et à l'abondement de l'Aire Cantilienne, j'ai pu démarrer l'atelier quelques mois plus tard, juste avant le confinement (mars 2020).
Dans ce contexte particulier, Initiative Oise Sud adapte aussi l'accompagnement auprès des entreprises pour leur pérennité notamment en proposant de repousser les échéances du remboursement du prêt à taux zéro.
Ce soutien a été pour moi une vraie bulle d'oxygène et a apporté une vraie stabilité financière à mon entreprise ».

DOSSIER

COMMERCE LOCAL

L'AIRE CANTILIENNE AUX CÔTÉS DES COMMERÇANTS ET RESTAURATEURS

La crise sanitaire n'a pas laissé beaucoup de répit au commerce local.
La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a lancé, comme de nombreuses collectivités, une opération pour encourager les habitants, clients, à consommer dans les commerces des centres-bourgs de nos communes.

EN SAVOIR PLUS SUR CES OPÉRATIONS DE SOUTIEN AUX RESTAURATEURS ET COMMERCANTS

Rendez-vous sur le site internet www.ccac.fr rubrique *ACTUALITÉS*

Retrouvez également l'actualité de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne sur la page www.facebook.com/Airecantilienne

Déploiement de la solution KEETIZ dans l'Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise

Afin de limiter l'impact financier de la crise sanitaire sur les commerces, les Communautés de Communes de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne ont souhaité déployer de concert une solution innovante pour relancer l'économie locale.
Elles se sont tournées vers KEETIZ pour lancer l'opération FOLIZ !

Cette opération a deux objectifs :
1. Soutenir les commerçants frappés par une fermeture administrative
2. Encourager les clients à consommer dans les commerces de proximité

Présentation de l'opération :
Le principe est simple : lorsqu'un client réalise un achat par carte bancaire chez un commerçant il est récompensé à hauteur de 20% et jusqu'à 100 € d'achat par commerce par jour.
Les Communautés de Communes ont choisi de réaliser deux opérations :
Une première opération pour les commerçants ayant subi une fermeture administrative : la première opération a démarré le mercredi 9 décembre, a été prolongée en janvier.
Une seconde opération à destination des restaurateurs dès leur réouverture officielle.
Chacune des opérations durera jusqu'à épuisement de la dotation.

KEETIZ, comment ça marche ?
▶ **Pour les collectivités (et les partenaires)** : Elles déterminent chacune un montant permettant de financer les récompenses que les clients gagneront pour chaque achat.
L'Aire Cantilienne a financé une enveloppe de 60 000€ pour la première opération.
Le montant de la seconde opération sera déterminé en début d'année 2021.

▶ **Pour les commerçants :** aucun frais n'est demandé aux commerçants, il leur suffit simplement de s'inscrire sur la plateforme pour être recensés auprès des clients.

▶ **Pour les clients :** Il suffit au client de télécharger l'application KEETIZ sur son smartphone (sur Iphone ou Androïd) et de créer un compte pour y renseigner ses informations, tout cela de façon sécurisée.
Une fois ses achats réalisés ou l'addition chez le restaurateurs réglée, les €uros sont cumulés sur son compte et pourront être transférés dès 15€ cumulés.

L'opération FOLIZ lancée en décembre 2020 a été prolongée en janvier 2021 et durera jusqu'à épuisement de la dotation

Une collaboration entre les deux territoires

Nous avons souhaité déployer cette solution conjointement sur nos deux territoires pour aider les commerçants. La sauvegarde des commerces de proximité est un enjeu de taille, de société, d'actualité, mais également un vecteur fort d'attractivité. En cela, la mutualisation de cet outil va permettre une meilleure visibilité pour chaque commerçant et des solutions d'achat plus diversifiées pour nos citoyens qui font fient de nos frontières administratives.

Guillaume Maréchal, *Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.*
François Deshayes, *Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.*

Opération à destination des restaurateurs J'aime mon resto, je commande à emporter

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a recensé sur son site internet l'ensemble des restaurants des communes de son territoire proposant de la vente à emporter.

Objectif : permettre aux clients de trouver facilement et rapidement la liste des restaurateurs et traiteurs qui proposent de la vente à emporter.

Pour permettre aux restaurateurs de remettre les commandes aux clients, l'Aire Cantilienne a remis 26 000 sacs avec le message : Dans l'Aire Cantilienne, j'aime mon resto, je commande à emporter !

L'Aire Cantilienne : des métiers de bouche dynamiques et de qualité.
Les communes de l'Aire Cantilienne ont toutes dans leur centre-ville des restaurateurs et traiteurs de qualité et dynamiques, preuve en est : une quinzaine d'entre eux ont déjà répondu à l'appel de la CCAC pour adhérer à cette initiative
Les menus sont riches et pour toutes les bourses, chacun pourra déguster à domicile la cuisine de son restaurant préféré, une façon aussi de le soutenir en cette période difficile.

La livraison gratuite de vos repas commandés chez les restaurateurs de l'Aire Cantilienne

Pour permettre aux restaurateurs de proposer les repas du soir livrés aux domiciles des habitants de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes réfléchit actuellement à la mise en place et au financement d'un service de livraison. En complément de cette prestation elle proposerait aux restaurateurs un site vitrine permettant d'afficher la carte des plats à livrer et le paiement sécurisé des commandes.

Livraison verte et locale
Les élus de l'Aire Cantilienne souhaite un mode de livraison 100 % VERT.
Des véhicules électriques, qui seront chargés grâce aux bornes installées sur notre territoire, et des vélos cargo, seront utilisés pour livrer les clients des restaurateurs du territoire dans la limite du périmètre des 11 communes de l'Aire Cantilienne. (Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Lamorlaye, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly et Vineuil-Saint-Firmin).

Le recrutement de livreurs locaux serait également privilégié.
Vous pouvez adresser votre candidature à l'adresse contact@ccac.fr.

+ d'informations concernant cette opération à retrouver prochainement sur le site internet de la CCAC www.ccac.fr

AIRE AU VERT

RÉDUCTION - PRÉVENTION

VALORISONS NOS DÉCHETS

Engagée dans une politique ambitieuse de réduction des déchets, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne vous donne les clés et les outils pour vous permetttre de réduire vos déchets collectés en les valorisant.

CALENDRIERS DE COLLECTE QUELS JOURS FAUT-IL PRÉSENTER SON BAC ?

Les calendriers de collecte ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres des communes du territoire.
Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre mairie ou par mail à l'adresse : commmunication@ccac.fr
Ils sont également téléchargeables sur le site internet **www.ccac.fr** rubrique COLLECTE DES DÉCHETS/Calendriers de collecte

DEMANDEZ L'ÉDITION SPÉCIALE

Cette année la Communauté de Communes va éditer plusieurs numéros d'une édition spéciale " gestion des déchets".
En effet, le service de collecte des déchets va être amené à évoluer, nous souhaitons pour cela vous informer et vous donner les bons outils, vous communiquer les bons gestes et les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets.
La première édition de cette édition spéciale est distribuée avec ce magazine d'information, nous vous en souhaitons une bonne lecture.
Vous pourrez également la retrouver sur le site internet **www.ccac.fr** rubrique PUBLICATIONS.

Encombrants

Quelles solutions pour leur valorisation ?

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne encourage ses habitants et usagers à valoriser leurs déchets plutôt que de jeter.

En effet, les déchets dits « encombrants », ou encore appelés par certains « gros objets » ou « objets volumineux ». Lors de la collecte, ils sont valorisés « valorisation matière ».

Alors donnons une seconde vie à nos gros objets. Comment ?

Donner : les groupes pullulent sur les réseaux sociaux pour donner des objets qui ne nous servent plus mais qui pourraient faire le bonheur d'autres personnes. Le don est la meilleure solution surtout si l'objet est un peu dégradé, un ou une bricoleur-se saura certainement le remettre en état.

Vendre : les sites de reventes sont également nombreux pour vous permettre de vous débarrasser de vos gros objets, en fixant le prix en fonction de leur état.

Le dépôt en recyclerie : vous avez certainement entendu parler d'un projet de recyclerie sur le territoire de l'Aire Cantilienne. En effet, celui-ci est à l'étude, la Communauté de Communes étudie plusieurs choix d'emplacement.

Qu'est-ce qu'une recyclerie ? Encore mieux qu'une déchetterie… les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement ou à réparer pour les revendre à des prix modiques.

La Communauté de Communes vous informera prochainement sur l'évolution du projet de recyclerie.

Les déchets électriques et électroniques

Connaissez-vous le principe de reprise « 1 pour 1 » ?

Les distributeur ont l'obligation de vous proposer une solution de reprise gratuite de votre ancien équipement électrique ou électronique (qui fonctionne à pile, batterie ou sur secteur) lors de l'achat d'un appareil neuf, y comprise dans la vente à distance.

Dans le cas d'un enlèvement du nouvel appareil sur le lieu de vente (en magasin par exemple), la reprise de l'appareil usagé se fera simultanément.

Dans le cas d'une livraison du nouvel appareil à son domicile par exemple, la reprise de l'équipement doit se faire lors de la livraison. N'hésitez pas à insister auprès du livreur si ce dernier ne souhaite pas reprendre votre ancien appareil !

Dans le cas d'une livraison du nouvel appareil sur un lieu autre que celui de son utilisation (dans un relais colis par exemple), votre appareil devra être repris sur le lieu de la livraison ou une autre solution de reprise devra vous être proposée.

RAPPEL

Comme chaque année, la collecte des déchets verts s'interrompt de décembre à mi-mars (avec une exception pour la collecte des sapins)
REPRISE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS : MI-MARS.
Retrouvez tous les calendriers de collecte par commune et secteur : **www.ccac.fr**

SÉCURITÉ

PRÉVENTION

CONSEILS DE LA GENDARMERIE POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER SON HABITATION

Voici quelques conseils pratiques pour se protéger des cambriolages ou des faux démarchages. Les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le 13 novembre dernier le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) s'est réuni pour installer les nouveaux membres à la suite des élections municipales.

Pour mémoire, le CISPD est composé des maires des 10 communes membres (soit les communes de l'Aire Cantilienne sauf Gouvieux qui dispose d'un conseil local), les différents acteurs de la sécurité et de la prévention (l'Etat représenté par la Préfecture et les services déconcentrés, la Gendarmerie Nationale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours), mais aussi les différents partenaires sur les thématiques de la sécurité routière, des transports, des bailleurs et également l'éducation nationale.

Le CISPD doit être un lieu d'écoute et d'information réciproque, un lieu de constat et de diagnostic mais peut-être aussi un lieu de concertation et de mise en place d'actions.

Se prémunir contre le vol à la fausse qualité :

▶ Ne rien payer d'avance

▶ Soyez vigilant(e)s lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

▶ Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

▶ Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphones que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

▶ Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous les déplacements à l'intérieur de votre domicile. Si vous êtes seul(e)s, ne laissez pas rentrer deux personnes simultanément.

▶ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

▶ Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Se protéger des cambriolages

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

▶ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;

▶ Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairages automatiques intérieur/extérieur, alarmes ou protection électroniques…) Demandez conseil à un spécialiste ;

▶ Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés. Utilisez efficacement les équipements de protection : La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;

▶ Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;

▶ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ;

▶ Ne laissez jamais vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs...confiez-les à une personne de confiance ;

▶ Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage…

En cas de cambriolage

▶ Ne touchez à rien.

▶ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements…).

▶ Avant l'arrivée de la gendarmerie ou de la police, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

▶ Déposez plainte à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.

▶ Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés.

▶ Déclarez le vol à votre assureur.

INFO DÉCHETS

RAPPEL

Vous devez jeter les mouchoirs à usage unique souillés et les masques jetables, ainsi que les déchets non recyclables

dans un sac correctement fermé

qui doit être déposé dans le bac gris

Directeur de la publication : Le Président de la CCAC . **Rédacteur en chef :** Benoît Morel . **Rédaction :** CCAC .
Secrétariat : 03 44 62 46 65 - communication@ccac.fr . **Conception graphique initiale :** doncameleon.net . **Maquette :** CCAC - Service Communication
Photos-Illustrations : CCAC - Service Communication / Adobe Stock . **Impression :** Imprimerie Bedu - 23 000 ex